



BUDGET PRIMITIF 2019

Présentation synthétique retraçant les
informations financières essentielles

RESUME

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Préambule

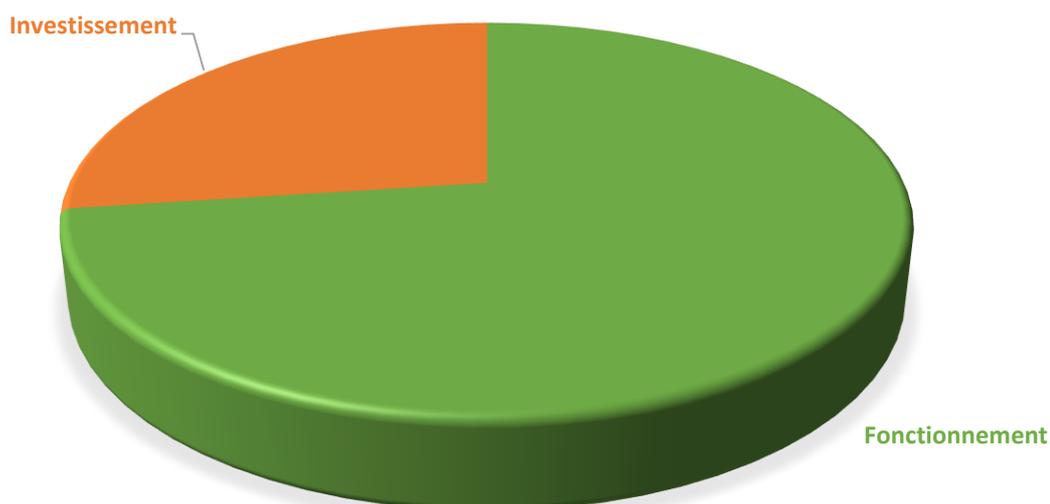
Cette note répond à cette obligation pour le SIRTOM de la Région d'Apt. Elle est, comme le budget 2019 et la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (<http://www.sirtom-apt.fr/archives/2959>), disponible sur le site internet de la collectivité.

Voté le mardi 12 février 2019 le budget primitif 2019 du SIRTOM de la Région d'Apt s'élève à 10 202 199 €

	Dépense	Recette
Fonctionnement	7 435 203,00 €	7 435 203,00 €
Investissement	2 766 996,00 €	2 766 996,00 €
Total	10 202 199,00 €	10 202 199,00 €

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

STRUCTURE DU BUDGET



I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions).

Chaque chapitre ou opération est constitué d'articles et de sous-chapitres. Si un article est insuffisamment provisionné, le Président peut mandater la dépense si le montant est disponible dans la totalité du chapitre ou de l'opération. Par contre, il ne peut pas le faire d'un chapitre à un autre, ou d'une opération à une autre.

1.1 Les principales dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par :

DEPENSES Fonctionnement	7 435 203,00 €
Ch. - 011 Charges à caractère général	3 883 845,00 €
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	2 756 500,00 €
Ch. - 022 Dépenses imprévues	30 000,00 €
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	300 000,00 €
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	290 011,00 €
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante (subventions, indemnités...)	37 847,00 €
Ch. - 66 Charges financières (intérêt des emprunts)	27 000,00 €
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	40 000,00 €
Ch. - 68 Dotations aux provisions	70 000,00 €

*Les prestations de traitement des déchets (incinération, enfouissement, tri...) représentent 62% des charges à caractère général. Le chapitre 011 englobe également les taxes (principalement la TGAP ou taxe générale sur les activités polluantes), les dépenses de carburant, les réparations et pièces détachées des véhicules de collecte, les assurances....

1.2 Les principales recettes

RECETTES Fonctionnement	7 435 203,00 €
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	888 643,00 €
Ch. - 013 Atténuations de charges	51 000,00 €
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	375 000,00 €
Ch. - 74 Dotations et participations	6 118 560,00 €
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	2 000,00 €

Le Chapitre 74 regroupe la principale ressource de la collectivité (82%) qui est constitué des participations des Communautés de Communes adhérentes (CCPAL, CCVS), Communauté d'agglomération adhérente (LMV),



des Communautés de Communes conventionnées pour les déchetteries, ainsi que des soutiens des éco-organismes (CITEO, OCAD3E, ECO DDS...)

Le résultat d'exploitation reporté (Ch. - 002) représente la somme des résultats positifs des années précédentes.

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets et équipements de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

2.1 Les principales dépenses

L'ensemble des dépenses d'investissement prévues dans le B.P 2018 n'a pas pu être réalisé et apparaîtra dans les restes à réaliser. Certaines dépenses n'ayant pas pu être engagées en 2018 sont reportées en 2019. Les projets d'investissement pour l'année 2019 y sont également évoqués avec précision.

En voici la synthèse :

- Achat d'une troisième B.O.M au GNC (+ paiement des deux précédentes)
- Déploiement du parc de conteneurs enterrés
- Achats de conteneurs (pour renouvellement du parc et déploiement de la RS)
- Fin des Travaux déchetterie de Coustellet
- Mise en place du contrôle d'accès sur la déchetterie de Coustellet au mois de mars 2018
- Extension des Vestiaires, Atelier - Garage et Bureaux Administratifs

DEPENSES d' Investissement	2 766 996,00 €
Op. - OPFI Opération financière*	145 000,00 €
Ch. - 020 Dépenses imprévues	10 000,00 €
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées (remboursement capital)	135 000,00 €
Op. - 90302 ATELIER - GARAGE	380 881,00 €
Op. - 90303 COLLECTE ORDURES MENAGERES	1 080 865,00 €
Op. - 90304 DECHETTERIES (Apt-Coustellet-Sault-Viens)	766 800,00 €
Op. - 90307 ISDI (CENTRE DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES) CET	10 450,00 €
Op. - 90311 SITE SALIGNAN APT	18 000,00 €
Op. - 90313 COLLECTE SELECTIVE	322 000,00 €
Op. - 90316 STATION DE TRANSFERT DES DECHETS	28 900,00 €
Op. - 90319 COMMUNICATION ANIMATION	5 100,00 €
Op. - 90320 2ème REG - REGIMENT ETRANGER DE GENIE	8 000,00 €
Op. - 90321 I.S.D.I. SAULT	1 000,00 €

*Les opérations financières de 145 000€ sont la somme des chapitres 020 et 16



2.2 Les principales recettes

RECETTES Investissement	2 766 996,00 €
Op. - OPFI Opération financière*	2 466 996,00 €
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	966 985,00 €
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	300 000,00 €
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	290 011,00 €
Ch. - 10 FCTVA	160 000,00 €
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	750 000,00 €
Op. - 90303 COLLECTE ORDURES MENAGERES**	300 000,00 €
Ch. - 13 Subventions d'investissement	300 000,00 €

*OPFI est la somme des chapitres 001 ; 021 ; 040 ; 10 ; 16 (mentionnés ci-dessus sur fond blanc)

** Opération 90303 de collecte des ordures ménagères représente la somme des subventions au chapitre 13 inscrite en dessous sur fond blanc (dont la DETR de versée par l'Etat)

Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Ch. - 001) représente la somme des soldes positifs des années précédentes.

Le chapitre 021 correspond à un virement de la section de fonctionnement.

Le chapitre 040 représente la recette des amortissements provenant de la section de fonctionnement

Le chapitre 10 (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée - FCTVA) est une dotation versée aux collectivités territoriales et à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement

Concernant la ligne « emprunts et dettes assimilées », la somme inscrite permet d'équilibrer le budget si l'ensemble des projets est réalisé à la fin de l'exercice. L'éventualité de souscrire un emprunt au cours de l'année devra donc être étudiée.

- > Le Président du SIRTOM de la Région d'Apt
- > Lucien AUBERT

